

I Terms et Conditions Générales de Service

1. Général

- (a) À travers l'envoi d'échantillons à AGAT Laboratoires, le client reconnaît par la présente avoir lu et accepté les termes et conditions stipulés dans ce document. Dans le cas où un autre accord existerait entre les deux parties, et en cas de divergence ou d'incompatibilité entre les dispositions de l'accord préalable et celles du présent document, l'accord préalable devra prévaloir et régir les obligations contractuelles entre les deux parties
- (b) Aux fins d'application du présent accord, AGAT Laboratoires Ltée. (« AGAT ») fournira au client les services et les rapports connexes décrits dans l'offre ou le devis ci-joint, qui, combinés à ces termes et conditions, seront dénommés ci-après « le contrat »
- (c) Sauf dispositions contraires convenues par écrit, les offres de service et les relations contractuelles qui en découlent entre toute compagnie affiliée à AGAT ou tous leurs agents (chacun une « compagnie ») et le client sont nommées ci-après « relations contractuelles » et sont gouvernées par ces termes et conditions générales (nommés ci-après « TCG »).
- (d) Sauf instructions écrites préalables du Client, aucune autre partie n'est habilitée à donner des instructions, notamment sur l'étendue des Services ou la remise des rapports ou certificats qui en résultent (les « Certificats d'analyse », d'analyse"). Le Client autorise irrévocablement AGAT à délivrer des certificats d'analyse à un tiers sur instruction du Client.
- (e) Dans l'éventualité où il y aurait un cas de divergence entre les présentes CG et d'autres conditions générales figurant dans les bons de commande ou dans tout autre document ou rapport relatif aux services et non expressément convenus par écrit par AGAT, ce sont les présentes TCG qui ont préséance.
- (f) Cet accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province du Canada où la prestation des services a lieu.
- (b) L'information stipulée dans les certificats d'analyses est dérivée des résultats d'inspection ou des procédures des analyses effectuées conformément aux instructions du client, et/ou de notre évaluation de tels résultats basée sur les normes techniques, les procédures et les pratiques généralement acceptées, les méthodes normalisées, ou tout autre méthode et/ou qui doivent être prises en considération selon notre opinion professionnelle. L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte lors de la déclaration de conformité à une exigence spécifiée (Règle décisionnelle).
- (c) AGAT se réserve le droit de refaire l'analyse de tout échantillon sans le consentement du client dans le cadre des procédures d'assurance de la qualité / contrôle de la qualité. Le client peut également demander la reprise d'analyse des échantillons pour vérifier les résultats. Le client sera responsable des frais supplémentaires si les résultats de la reprise d'analyse, conformément au paragraphe 2 (b), confirment les conclusions originales.
- (d) Tout rapport, conclusion, résultat, déclaration et certificat fournis par AGAT (rapport d'AGAT) sont émis suite à l'analyse d'échantillons ou de matériaux, en utilisant l'information et/ou la documentation fournies par le client ou en son nom, et contiennent l'opinion d'AGAT par rapport à l'échantillon seulement et n'expriment aucune opinion sur le lot d'où l'échantillon provient. AGAT n'est nullement tenu de mentionner, ou de fournir de l'information sur aucun fait ou circonstance qui ne sont pas compris dans les instructions spécifiques reçues de la part du client.
- (e) Le client reconnaît et accepte que l'ensemble des découvertes, formulations, améliorations, savoir-faire, méthodes, pratiques, procédures, processus, matériaux exclusifs, logiciels, systèmes, techniques et secrets commerciaux, qu'ils soient brevetables ou non, constituent dans leur totalité la propriété intellectuelle d'AGAT.
- (f) AGAT et le client s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle (y compris les informations publiées dans le domaine public) appartenant à l'une des deux parties sans l'autorisation préalable écrite de l'autre partie, sauf si la loi l'exige. AGAT et le client n'utiliseront ces informations confidentielles qu'à des fins liées à la prestation de services.

2. Prestation de service

- (a) AGAT fournira des services avec un degré raisonnable d'attention, de compétence et de diligence, conformément aux instructions émises par le client et acceptées par AGAT, ou, en l'absence de telles instructions:
 - i. Les termes de toute chaîne de traçabilité et de formulaire d'essais analytiques ou les feuilles de spécifications normalisées d'AGAT; et/ou
 - ii. Tous les protocoles normalisés acceptés, toutes les pratiques et méthodes généralement acceptées; et/ou
 - iii. Toutes les méthodes qu'AGAT considère adéquates sur le point technique, opérationnel et/ou financier.
- (g) AGAT peut déléguer l'exécution de tout ou partie des services à un agent ou à un sous-traitant et le client donne son consentement à AGAT de partager avec l'agent ou le sous-traitant toutes les informations nécessaires à l'exécution des services délégués. AGAT se réserve le droit de développer des méthodes analytiques en interne et peut automatiquement décider d'effectuer en interne le(s) service(s) initialement sous-traité(s) suite à la validation des méthodes équivalentes et avec des dispositions permettant de respecter les exigences appropriées en matière de limites de détection des essais analytiques.

- (h)** Le client convient qu'AGAT n'est pas responsable de l'état ou de l'étalonnage des appareils, instruments et dispositifs de mesure utilisés, des méthodes analytiques appliquées, ni des qualifications, actions ou omissions du personnel des sous-traitants et/ou des tiers, ni des résultats des tests analytiques qu'ils fournissent. Les sous-traitants doivent être accrédités selon la norme ISO/CEI 17025 par le CCN, la CALA ou un autre signataire de l'ILAC et MRA. Lorsque la certification PALA du CEAEQ ou une autre certification est requise, le sous-traitant doit satisfaire aux mêmes exigences en matière d'accréditation.
- (i)** L'entreposage des échantillons pendant une période dépassant les 30 jours entraînera des frais d'entreposage facturables à la charge du client. Des frais supplémentaires de manutention et de transport seront encourus par le client si les échantillons doivent être renvoyés ou cédés à un tiers. AGAT n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'expédition ou la livraison par un transporteur tiers à destination ou en provenance d'une installation d'AGAT.
- (j)** Les échantillons des clients seront conservés pendant une période maximale de 30 jours ou moins, selon la nature des échantillons. Le client peut reprendre possession des échantillons une fois les essais analytiques terminés, sinon, les échantillons seront éliminés à la discrétion d'AGAT et AGAT se dégage de toute responsabilité à cet égard. Tous les coûts additionnels liés à l'élimination des échantillons dangereux seront facturés au client.
- (k)** AGAT se réserve le droit de refuser ou de révoquer les prestations de services dans les cas suivants:
- Lorsque l'échantillon ne répond pas aux exigences des échantillons à analyser en termes de quantité d'échantillon, conservation, type de contenant, conditions d'entreposage, période de conservation ou toute autre exigence d'échantillonnage nécessaire aux analyses;
 - Lorsque les courts délais de conservation de l'échantillon (au-delà du délai de 48 heures après l'échantillonnage ou la moitié du délai réglementaire requis) imposeraient une pression excessive sur le laboratoire pouvant compromettre les résultats des essais analytiques;
 - Lorsque l'échantillon représente des risques de contamination ou des risques susceptibles de nuire à la santé pendant la manutention, le traitement, l'analyse et l'entreposage, ou tout autre danger potentiel que pourrait poser l'échantillon pour la santé ou pour l'environnement;
- (l)** Les frais concernant les envois livrés au client et envoyés par AGAT par transport terrestre régulier sont à la charge du client, sauf si un autre calendrier de paiement a été convenu entre le client et AGAT. L'envoi de retour de tous les échantillons sera la responsabilité du client à moins que les échantillons aient été déposés dans une succursale d'AGAT. Pour plus de renseignements sur les succursales d'AGAT, veuillez contacter votre chargé(e) de projet. AGAT prend en charge et assume la responsabilité entière des échantillons au moment de leur arrivée dans une succursale ou un laboratoire d'AGAT. Des dépôts utilisés conjointement avec AGAT pour le transport des échantillons des clients sont proposés en option. Toutefois, ces dépôts ne représentent pas le point à partir duquel AGAT prend charge de l'envoi. Par conséquent, AGAT n'assumera aucune responsabilité jusqu'à ce que l'envoi arrive dans une succursale ou un laboratoire d'AGAT. AGAT se réserve le droit de renvoyer au client, aux propres frais de celui-ci, les portions inutilisées de l'échantillon.
- (m)** Tout échantillon placé « en attente » par le Client, sans demande d'analyse, sera facturé pour couvrir les frais de conteneurs d'échantillons, les frais administratifs pour l'acceptation des échantillons, l'entreposage des échantillons, le transport et/ou l'élimination. Si l'analyse et les suspensions sont toutes deux demandées sur la CDT, par défaut, l'analyse sera attribuée et terminée. Les échantillons devant être conservés ou extraits doivent être clairement identifiés.
- (n)** Les échantillons analysés dans le cadre d'une procédure judiciaire seront sujets à des frais supplémentaires. Veuillez consulter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements concernant l'analyse juridique avant de soumettre votre échantillon.
- (o)** Sauf indication contraire, toutes les méthodes analytiques citées ont été modifiées à partir de la référence bibliographique citée afin d'améliorer les performances et ont été validées.
- (p)** Les échantillons analysés dans le cadre d'une procédure judiciaire sont soumis à des frais supplémentaires. Veuillez consulter votre représentant du service clientèle pour plus de détails sur l'analyse juridique avant de soumettre un échantillon.
- (q)** Sauf indication contraire, toutes les méthodes analytiques citées ont été modifiées par rapport à la référence bibliographique citée afin d'améliorer les performances et ont été validées.

3. Responsabilités du client

Le Client:

- est tenu de s'assurer que les informations, instructions, dossiers et documents nécessaires sont disponibles et fournis à AGAT au délai prévu, afin que les services requis puissent être exécutés sans pression excessive et dans les délais impartis;
- est responsable d'informer AGAT de toute limite de détection analytique requise (limite de détection à signaler, ou RDL) au moment de la demande d'offre de prix et/ou de la soumission de l'échantillon.
- doit prendre les mesures nécessaires pour atténuer et supprimer tout risque ou obstacle connu en matière de santé et de sécurité susceptible d'entraver ou d'interrompre l'exécution des services par AGAT;
- fournira tout équipement spécial et le personnel nécessaire à l'exécution des services, si/quand AGAT le demande;

- (e) veillera à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité et la sûreté des conditions de travail, des sites et des installations pendant l'exécution des services et ne se fierait pas, à cet égard, aux conseils d'AGAT, qu'ils soient requis ou non;
 - (f) informera AGAT par écrit et à l'avance de tous les risques ou dangers connus en matière de sécurité et de santé, réels ou potentiels, ainsi que des procédures spéciales associées à l'exécution des services, aux procédures d'échantillonnage, à la manipulation et au entreposage des échantillons, à l'analyse des échantillons, y compris, mais sans s'y limiter, la présence ou le risque de radiations, les risques biologiques, les composants toxiques, nocifs ou explosifs, les risques physiques et la pollution de l'environnement ou les poisons;
 - (g) assume l'entière responsabilité du matériel d'échantillonnage, des conteneurs et des fournitures loués, y compris les frais de réparation ou de remplacement en cas de perte ou de dommage, à la seule discrétion d'AGAT.
 - (h) Tout certificat d'analyse délivré par AGAT ne peut être modifié ou reproduit que dans son intégralité, sans l'accord écrit du laboratoire. L'interprétation et l'utilisation des résultats des tests relèvent de la seule responsabilité du Client. AGAT ne sera pas responsable de toute manipulation ou altération des résultats ou des informations contenues dans les certificats d'analyses par le client ou un tiers..
- #### 4. Honoraires et paiements
- (a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Veuillez vous référer aux conditions spécifiques à chaque division d'AGAT pour plus de renseignements sur les cas où s'appliquent les suppléments de services accélérés et les frais de tenue.
 - (b) Pour les clients qui détiennent un compte de crédit approuvé auprès d'AGAT, les modalités de paiement sont de 30 jours à compter de la date de facturation, avec des frais de retard de 2% par mois appliqués à tous les comptes en souffrance.
 - (c) Pour les clients qui souhaitent augmenter leur limite de crédit, AGAT se réserve le droit de faire une requête afin d'obtenir une mise à jour du dossier de crédit du client sur une base annuelle ou au besoin.
 - (d) Pour les clients sans compte de crédit approuvé, le paiement est exigible le jour où les échantillons sont livrés chez AGAT, ou préalablement au début de la prestation des services. AGAT se réserve le droit de refuser ses services ou de suspendre la remise des rapports ou des certificats si le paiement n'est pas fourni dans ces cas. Tout paiement par carte de crédit est sujet à un supplément de 3,5 %.
- (e) Les frais qui n'ont pas été préétablis entre AGAT et le client, au moment où une commande est passée ou lorsqu'un contrat est négocié, sont facturés aux tarifs standards d'AGAT (sujets à modification sans préavis) et toutes les taxes applicables sont payables par le client.
 - (f) Un montant minimum (avant taxes) par commande de service est appliqué à la facture, le cas échéant, pour couvrir les coûts logistiques et administratifs. Pour plus de détails sur les coûts, veuillez contacter votre chargé(e) de projet.
 - (g) Frais d'administration et de traitement: Des frais de traitement administratif s'appliqueront à chaque demande d'analyse, afin de couvrir les frais administratifs généraux pour la création de chaque bon de travail et facture dans le système.
 - (h) Le client n'est pas autorisé à retenir ou à différer le paiement des sommes dues à AGAT en raison d'un litige, d'une demande reconventionnelle ou d'un droit de compensation qu'il pourrait invoquer à l'encontre AGAT. Les comptes en souffrance pendant une durée de 90 jours ou plus peuvent être référés à une agence de recouvrement. Le client doit payer tous les frais de recouvrement, y compris les frais juridiques et autres frais associés.
 - (i) AGAT se réserve le droit de refuser ou d'interrompre les services, la production des rapports ou la remise des certificats d'analyse des comptes en souffrance et/ou des comptes dont la limite de crédit (approuvée auprès d'AGAT) est dépassée. Les informations et les données analytiques générées par les services d'AGAT ne sont la propriété du client qu'une fois le paiement intégral des prestations est reçu par AGAT.
 - (j) Dans l'éventualité où des problèmes inattendus ou des dépenses imprévues surgiraient au cours de l'exécution du contrat de service, AGAT en informera le client et sera en droit de facturer des frais supplémentaires pour couvrir les délais et les coûts additionnels nécessaires à l'achèvement des services
 - (k) Les prix peuvent faire l'objet d'une augmentation durant chaque année civile. Les changements de prix seront établis soit en faisant référence à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit ils seront déterminées par AGAT selon la région et la division de service. Une révision des prix peut également être effectuée à tout moment si des changements importants des coûts d'AGAT surviennent dû à des facteurs hors du contrôle d'AGAT. Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, les modifications des exigences législatives, ainsi que les changements apportés par le client au volume des échantillons, aux analyses demandées, aux délais d'analyse requis ou bien aux exigences liées à la production de rapports.
 - (l) Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle, AGAT n'est pas en mesure d'exécuter tout ou une partie des services, y compris en cas de manquement du client à l'une de ses obligations énoncées dans la section 3, AGAT a néanmoins le droit de recevoir ses paiements pour:

- i. Le montant de toutes les dépenses non-remboursables encourues par AGAT; et
 - ii. La partie des frais convenus qui correspond à la proportion de services qui ont effectivement été rendus par AGAT au client. À tout moment pendant la durée du Contrat, AGAT et le Client ont le droit de suspendre ou de résilier immédiatement et sans responsabilité le présent Contrat pour des raisons de commodité.
- (m) À moins qu'AGAT ne reçoive un préavis par écrit lors de la soumission de l'échantillon par le biais d'un numéro de devis spécifique au projet indiqué à titre d'identification sur la chaîne de traçabilité, tous les prix appliqués seront par défaut les tarifs spécifiés dans l'offre à commandes du client.

5. Suspension ou Cessation des Services

- (a) À tout moment pendant la durée de l'entente, AGAT et le client sont en droit de suspendre ou de résilier la présente entente immédiatement et sans responsabilité, pour des raisons de commodité.

6. Responsabilités et Indemnisation

- (a) La seule responsabilité d'AGAT consiste à exécuter les services conformément aux normes professionnelles généralement acceptées et, le cas échéant, en utilisant des méthodologies et des procédures d'analyses accréditées, à moins que des normes ou des méthodes moins rigoureuses ne soient prescrites par le client.
- (b) La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution des services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend pas aux successeurs de l'une ou de l'autre des parties, ni à leurs cessionnaires, associés, affiliés, dirigeants, employés, fournisseurs, prestataires, clients ou toute autre tierce partie, et se limite au coût réel des analyses spécifiques incluses dans les services.
- (c) AGAT décline toute responsabilité pour les dommages indirects, exemplaires, accessoires, spéciaux ou punitifs, les dommages consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profit, les pertes d'exploitation, les pertes d'opportunités d'affaires, les pertes de bonne volonté et les coûts associés au rappel des produits, même si AGAT a été informé au préalable de la possibilité de tels dommages. En outre, AGAT ne sera tenu responsable ni redevable des pertes, dommages ou dépenses résultant des réclamations effectuées par des tiers (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes, dommages ou dépenses qui puissent résulter des réclamations relatives à la responsabilité du produit) pouvant être encourus par le client.

À l'exception de ce qui précède, AGAT décline toutes les clauses, exprimées ou implicites, incluant sans limitation toute garantie marchande ou conformité à un usage particulier.

- (d) Le client garantira, dégagera de toute responsabilité et indemniserà AGAT et ses dirigeants, employés, agents ou sous-traitants contre toute réclamation (réelle ou présumée) par un tiers pour des pertes, dommages ou dépenses de toute nature, y compris tous les frais de justice et les coûts associés ou découlant de quelque manière que ce soit de l'exécution, de la prétendue exécution ou de la non-exécution des Services
- (e) Toute inexécution ou retard dans l'exécution résultant d'un cas de force majeure ne seront pas considérés comme une brèche des présentes conditions générales. En cas de résiliation pour cause de force majeure, AGAT sera payé par le client pour tous les travaux exécutés pour le client avant la date de résiliation.
- (f) AGAT respecte les limites appropriées en matière d'assurance contre les accidents du travail, d'assurance responsabilité des employeurs et d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens. Des certificats d'assurance seront fournis sur demande.
- (g) AGAT Laboratoires est accrédité par multiples organisations directeurs, tous spécifiques à chaque division de services et à chaque région du Canada. Parmi ces organisations figurent le Conseil canadien des normes (CCN), l'Association canadienne d'accréditation des laboratoires (CALA) et SAI Global. AGAT est conforme aux normes ISO/IEC 17025:2017 et ISO 9001:2015. Pour une liste complète des groupes d'accréditation et des portées d'accréditation, veuillez visiter: <https://agatlabs.com/accreditation/>
- (h) S'il y a une défaillance de matériel, un défaut ou une erreur dans un travail spécifique effectué par les Laboratoires AGAT, le client doit en informer AGAT par écrit dans les trente (30) jours civils suivant la date de délivrance du certificat d'analyse par AGAT. La responsabilité des Laboratoires AGAT est limitée au coût de l'analyse. Cependant, à la seule discrétion d'AGAT, le laboratoire peut fournir des services correctifs afin de remédier à cette défaillance notifiée.

Ces travaux correctifs doivent inclure, mais sans s'y limiter:

1. Coûts de rééchantillonnage – coûts nets uniquement avec un taux de main-d'oeuvre maximal de 1,7X
2. Dépenses immédiates telles que le kilométrage et l'hébergement
3. Dépenses de tierces parties elles que les entrepreneurs de forage – coûts nets sans majoration
4. Coûts de réanalyse

Aucun travail correctif ne sera remboursé à moins d'avoir été autorisé par écrit par AGAT. Les dépenses de tierces parties doivent être appuyées par les copies des factures fournies à AGAT.

7. Divers

- (a) Si une ou plusieurs dispositions des conditions générales sont jugées illégales ou inapplicables à quelque titre que ce soit, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des dispositions restantes ne doivent en aucune manière en être affectées ou altérées.
- (b) Au cours de l'administration des Services, et pendant une période d'un an après cette date, le Client ne doit pas, ni directement ni indirectement, inciter, encourager ou proposer aux employés d'AGAT de quitter leur emploi auprès d'AGAT.
- (c) L'utilisation de la dénomination sociale ou des marques déposées d'AGAT à des fins publicitaires n'est pas autorisée sans l'obtention préalable du consentement écrit d'AGAT.

8. Termes spécifiques à chaque division

Veillez consulter les sections suivantes pour connaître les termes et conditions spécifiques à chaque division d'AGAT Laboratoires:

A - Environnement

B - Analyse des lubrifiants

C - Géochimie minière

D - Surveillance de la qualité de l'air

E - Propriétés rocheuses (y compris l'étude des carottes, la géologie, la caractérisation des réservoirs et la mécanique des roches)

F - Analyse pétrolière

G - Analyse agro-alimentaire

H - Ultra-traces et toxicologie

I - Toxicologie de l'environnement (Écotoxicologie)

J - Location d'équipement d'analyses d'air

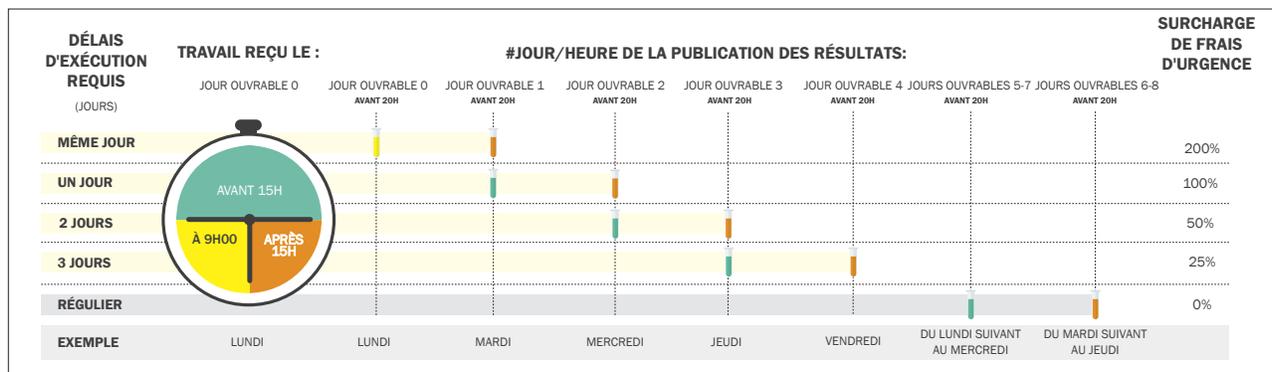
K - Criminalistique

Termes et conditions de service spécifiques à la division

A - Environnement

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Si un numéro de devis AGAT n'est pas indiqué sur la chaîne de traçabilité (COC) BOOK, les tarifs s'appliqueront et des frais de réémission de facture seront applicables si des modifications sont nécessaires. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

DÉLAIS D'EXÉCUTION DES TESTS ENVIRONNEMENTAUX DE ROUTINE



*Veuillez contacter votre représentant du service à la clientèle pour connaître les heures d'ouverture et d'autres informations.

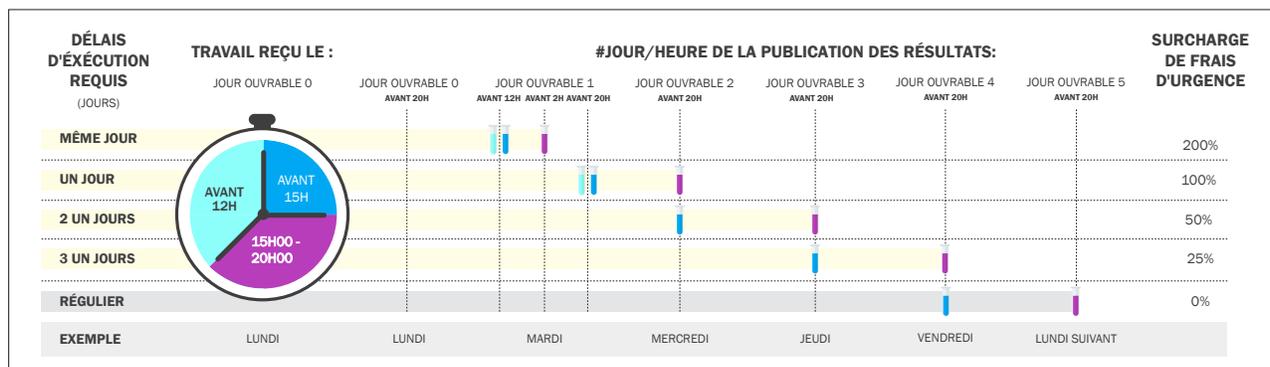
**La réglementation 558, RMD, TCLP et la réglementation 406, lixivats mSPLP nécessitent un minimum de 3 jours avec un supplément de 100 %.

***Les tests spécialisés peuvent nécessiter des délais plus longs et faire l'objet d'une majoration spéciale en cas d'urgence.

****Les jours ouvrables ne comprennent pas les week-ends ni les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats livrés le week-end ou les jours fériés.

*****Veuillez noter que nos installations dans la province de Québec ont des heures limites et des résultats disponibles différents.

DÉLAIS D'EXÉCUTION DE LA CARACTÉRISATION DES SITES D'ENFOUISSEMENT DE L'ALBERTA



*Les tests spécialisés peuvent nécessiter plus de temps et faire l'objet d'une majoration spéciale en cas d'urgence.

**Les jours ouvrables ne comprennent pas les week-ends et les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats livrés le week-end ou les jours fériés.

Surcharge pour délai accéléré et politique de mise en attente pour l'écotoxicologie, la microbiologie et les analyses spécialisées :

Le terme accéléré fait référence au démarrage immédiat des essais et/ou à la communication immédiate des données, une fois les essais terminés. En raison de la complexité et de la nature de chaque essai, les délais d'analyse peuvent varier. Veuillez contacter votre chargé(e) de projets client pour confirmer les délais d'analyse et les prix.

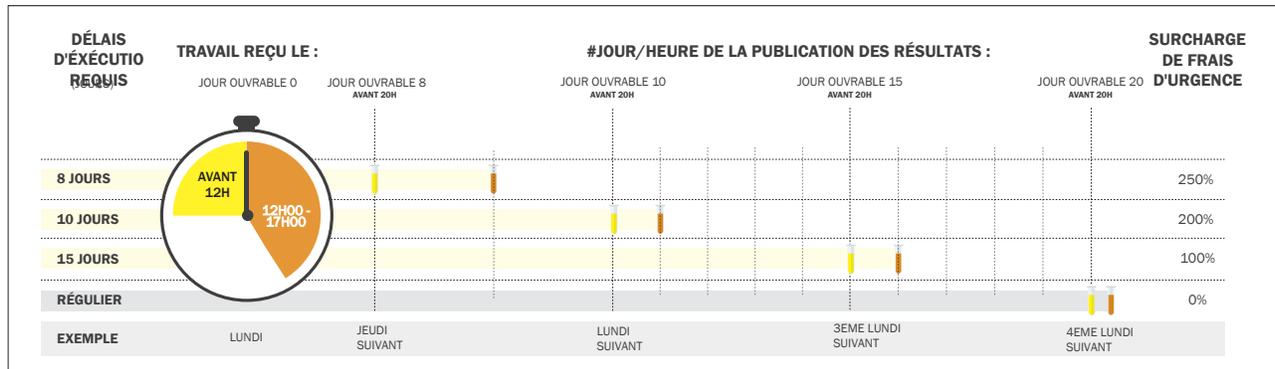
La politique de conservation d'AGAT concernant les échantillons environnementaux de routine (standards) est comme suit:

1. Les échantillons reçus sans aucune demande d'analyse: 8,00 \$ par échantillon pendant 30 jours à partir de la réception au laboratoire
2. Pour une conservation à long terme de 6 mois: 75,00 \$ par échantillon à partir de la date de la demande
3. Pour une conservation à long terme de 12 mois: 150,00 \$ par échantillon à partir de la date de la demande

Un accord d'entreposage à long terme signé est nécessaire. Ce document signé est requis pour tous les accords d'entreposage à long terme conclus entre le laboratoire et le client à moins que des exigences contractuelles particulières ne soient signées et jugées contrares.

A - Environnement (suite)

DÉLAIS D'EXÉCUTION DU DRAINAGE ROCHEUX ACIDE (ARD) ET DE LA LIXIVIATION DES MÉTAUX



*Les jours ouvrables ne comprennent pas les week-ends et les jours fériés.

**Les jours ouvrables ne comprennent pas les week-ends ni les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats livrés les week-ends ou les jours fériés.

Divers suppléments environnementaux applicables:

50,00 \$ pour les glacières non retournées. Chaque commande de fournitures comprend une glacière qui doit être renvoyée à AGAT dans son état d'origine, à l'exception de l'usure normale, dans les 60 jours suivant la réception ou l'enlèvement de la commande. Si la glacière n'est pas renvoyée dans les 60 jours ou si elle est renvoyée dans un état inutilisable (par exemple, poignées cassées, couvercle endommagé, coque extérieure endommagée, taches excessives dues à l'emballage de l'échantillon), une somme forfaitaire de 50,00 \$ par glacière sera facturée au client.

Les fournitures non utilisées qui sont retournées à AGAT ne peuvent pas être réutilisées. Des frais de 2,00 \$ par contenant seront facturés pour couvrir les coûts associés à la préparation de la commande de bouteilles, au contenant individuel et à l'élimination des fournitures non utilisées retournées.

75,00 \$ pour les frais de transport urgent le jour même, lorsque les chauffeurs d'AGAT viennent les chercher.

75,00 \$ pour les commandes urgentes de bouteilles - cette option est utilisée avec discernement pour les commandes urgentes de bouteilles importantes et complexes passées moins de 48 heures à l'avance. Des frais de rapport de fin de semaine et des frais de garde pour les jours fériés seront applicables si l'analyse doit être effectuée en dehors des heures de bureau. Une confirmation avec le laboratoire est nécessaire pour s'assurer que l'analyse peut être effectuée dans le délai requis.

Les frais de transport depuis le dépôt sont facturés en fonction du poids des glacières soumises au laboratoire. Ces frais de base sont facturés par glacière. Les frais standard s'appliquent aux glacières dont le poids est inférieur ou égal à 50 lbs (22,7 kg). Pour les glacières dont le poids est entre 50 lbs et 75 lbs (22,6 kg et 34 kg), le prix par glacière est de 80,00 \$.

B - Analyse des lubrifiants

- (a) Les fournitures d'échantillonnage telles que les bouteilles, les pompes d'échantillonnage, les soupapes de point d'échantillonnage, les étiquettes et les formulaires sont disponibles sur demande pour accompagner les services d'AGAT. Les demandes de fournitures, ainsi que les demandes d'informations concernant les exigences de taille minimale d'échantillonnage et les protocoles peuvent être effectuées auprès de votre chargé(e) de projets client
- (b) AGAT fournira au client des étiquettes d'identification des échantillons à utiliser pour tous les échantillons remis à AGAT pour analyse. Les étiquettes remplies constituent une autorisation du client de procéder aux services demandés. Les échantillons soumis sans étiquette d'identification des échantillons se verront attribuer des analyses en fonction de ce qui serait considéré comme des «paramètres de routine» pour l'échantillon en question, tel que jugé par un représentant technique d'AGAT.
- (c) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:
 - i. Même jour ouvrable (paramètres limités) - Supplément de 200%
 - ii. 1 Jour ouvrable (résultats disponibles avant la fin du jour ouvrable suivant) - Supplément de 100%
 - iii. Remise des rapports pendant les fins de semaine - Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

L'horaire limite pour le dépôt des échantillons est 15h00. Les échantillons reçus après 15h00 auront un délai d'analyse qui commencera à partir du jour ouvrable suivant. En cas d'instructions manquantes ou contradictoires, le délai d'analyse commencera une fois que les divergences/contradictions auront été résolues.

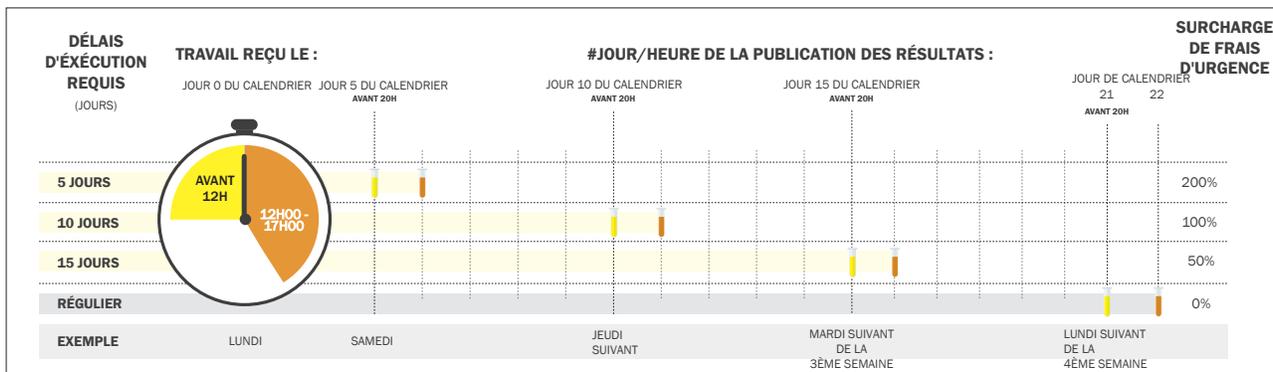
- (d) Tous les échantillons soumis à AGAT Laboratoires, et dont les analyses ont été achevées, seront conservés pendant 30 jours à compter de la date de réception, sauf si des dispositions préalables ont été prises. Pour les échantillons qui nécessitent une élimination spéciale ou qui s'avèrent dangereux, AGAT Laboratoires se réserve le droit de retourner les échantillons au client ou de facturer au client le coût de l'élimination plus 20%.

C - Géochimie minière

- (a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire.
- (b) **TRANSPORT:** Tous les échantillons transportés par AGAT Laboratoires pour le compte du client seront soumis à un supplément de 20%. Cela comprend les livraisons aux installations d'AGAT Laboratoires ou les envois d'AGAT Laboratoires vers la destination demandée. Tous les prix indiqués ne sont que des estimations et sont sujets à changement sans préavis.

Les frais supplémentaires pour les services accélérés sont les suivants:

DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

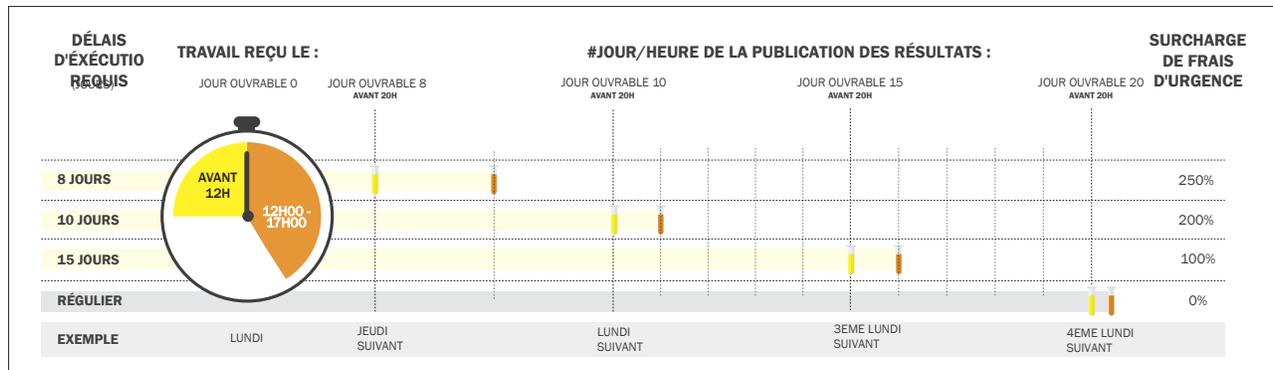


* Les délais d'exécution commencent à partir du moment où les échantillons sont reçus et enregistrés dans un centre minier AGAT.

** Les délais d'exécution urgents dépendent de la capacité du laboratoire et doivent être confirmés avant le début du projet. Veuillez contacter votre représentant du service clientèle pour plus d'informations.

*** Les jours fériés sont inclus dans le délai d'exécution.

DÉLAIS D'EXÉCUTION DU DRAINAGE ROCHEUX ACIDE (ARD) ET DE LA LIXIVIATION DES MÉTAUX



* Les délais d'exécution commencent à partir du moment où les échantillons sont reçus et enregistrés dans un centre minier AGAT.

** Les délais d'exécution urgents dépendent de la capacité du laboratoire et doivent être confirmés avant le début du projet. Veuillez communiquer avec votre représentant du service à la clientèle pour obtenir de plus amples renseignements.

*** Les jours ouvrables ne comprennent pas les fins de semaine ni les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats livrés les fins de semaine ou les jours fériés.

- (c) **RAPPORTS DE FIN DE SEMAINE :** Disponible sur demande, veuillez vous adresser à votre représentant du service à la clientèle ou à votre représentant du développement des affaires pour plus d'informations sur les frais associés, étant donné que des suppléments standard s'appliquent.
- (d) **MATÉRIEL D'ÉCHANTILLONNAGE :** Des étiquettes, des formulaires, des sacs en polyéthylène et des sacs de riz sont disponibles sur demande pour accompagner les services d'AGAT. Les demandes de matériel d'échantillonnage, ainsi que les informations concernant les exigences et les protocoles minimum de taille d'échantillonnage, peuvent être obtenues auprès de votre chargé(e) de projet ou votre représentant(e) au développement des affaires.
- (e) **REPRISES D'ANALYSES :** lorsque le matériel de référence du client (MRC) échoue à l'AQ/CQ, le client est tenu de fournir la position de la référence ayant échoué à AGAT Laboratoires. AGAT devra tester de nouveau trois échantillons avant et trois échantillons après le MRC, à savoir un total de 7 reprises d'analyses. Si le MRC échoue à nouveau et/ou si les échantillons ne se répètent pas, cette plage sera étendue au MRC de passage précédent et au MRC de passage suivant dans la séquence. Les nouveaux tests demandés par le client seront facturés lorsque les résultats de celui-ci confirment les résultats initiaux à 20% près (>10x RDL).

C - Géochimie minière (suite)

- (f) **ENTREPOSAGE DE ÉCHANTILLONS** : Les échantillons sont entreposés gratuitement pendant 90 jours après la publication du rapport/certificat final. Une fois le délai des 90 jours écoulé, des frais supplémentaires s'appliqueront en fonction d'un barème de frais. Veuillez noter que les clients doivent indiquer lors de la soumission si les échantillons devront être retournés, entreposés ou éliminés. Des frais d'élimination s'appliqueront si cela n'est pas indiqué lors de la réception.

Les frais d'entreposage et d'élimination comprendront:

- i. Les frais d'entreposage mensuels pour les rejets grossiers et les pulpes (par échantillon).
- ii. L'élimination des rejets grossiers (par échantillon).
- iii. L'élimination des pulpes (par échantillon).
- iv. Le retour des échantillons au client (sur devis)

- (g) **FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE TRAITEMENT** : Des frais de traitement administratif s'appliqueront à chaque bon de travail, afin de couvrir les frais administratifs généraux pour la création de chaque bon de travail et facture dans le système.

D - Surveillance de la qualité de l'air

- (a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

DÉLAIS D'EXÉCUTION DU TRANSPORT AÉRIEN

DÉLAIS D'EXÉCUTION REQUIS (JOURS)	TRAVAIL REÇU LE :		#JOUR/HEURE DE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS :				SURCHARGE DE FRAIS D'URGENCE
	JOUR OUVRABLE 0	JOUR OUVRABLE 0	JOUR OUVRABLE 1	JOUR OUVRABLE 2	JOURS OUVRABLES 5-7		
MÊME JOUR							200%
UN JOUR							100%
2 JOURS							50%
RÉGULIER							0%
EXEMPLE	LUNDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	DU LUNDI AU MERCREDI SUIVANT		

*Tous les services urgents sont limités à certains paramètres. Les tests spécialisés peuvent nécessiter des délais plus longs. Veuillez contacter votre représentant du service à la clientèle pour confirmer.

** Les échantillons doivent arriver avant 8 heures du matin et AGAT doit être avisé avant l'arrivée de l'échantillon de la nécessité d'un délai d'exécution le jour même.

*** Les jours ouvrables ne comprennent pas les week-ends ni les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats livrés les week-ends ou les jours fériés.

Le barème tarifaire pour les circonstances de routine et/ou spéciales est le suivant:

- i. En cas de retard de travail dû aux conditions météorologiques, conditions de travail dangereuses, perturbations des systèmes de l'usine ou d'autres facteurs indépendants de la volonté d'AGAT, des tarifs de techniciens de réserve s'appliquent.
 - ii. Les frais d'entretien, d'étalonnage MET, d'installation et d'enlèvement de la remorque de surveillance de la qualité de l'air seront facturés conformément aux tarifs de service établis.
 - iii. Les appels de service d'urgence seront facturés conformément aux tarifs de service établis.
 - iv. Les appels de service en raison de problèmes ou de pannes d'électricité, de coups de foudre ou d'autres conditions indépendantes de la volonté d'AGAT sont facturés conformément aux tarifs de service établis.
- (b) Il incombe à l'installation de fournir une source d'énergie adéquate pour le branchement et l'alimentation. Un électricien est nécessaire pour raccorder l'électricité aux stations AQM.
- (c) Le Client peut être tenu responsable pendant la durée du programme d'échantillonnage de tout vol ou dommage aux biens d'AGAT.
- (d) AGAT exige un préavis écrit d'au moins trente (30) jours avant le début du contrat afin de résilier ou de reprogrammer le projet. AGAT se réserve le droit de facturer jusqu'à 30% de la valeur du contrat si le client manque de fournir le préavis écrit requis.
- (e) AGAT met tout en œuvre pour planifier des essais d'émission à la source par beau temps afin d'assurer la santé et la sécurité de tout le personnel concerné. AGAT se réserve le droit de modifier les prix, jusqu'à une augmentation pouvant atteindre 10%, si les travaux devaient être planifiés pendant les périodes avant le 14 mars et après le 21 novembre
- (f) Il incombe au Client de fournir un accès adéquat et sûr au site. Tout retard ou annulation de projet dû à l'incapacité du Client à fournir AGAT un accès au site sera facturé au Client conformément aux tarifs de service établis par AGAT.
- (g) Les déboursements des techniciens, qui comprennent les hôtels, les indemnités de repas et les consommables requis par le projet, sont facturés au prix coûtant majoré de 20 %. *pour la location de SUMMA et de pompes à vapeur de sol, veuillez consulter la clause après la section Écotoxicologie

E - Propriétés Rocheuses (y compris l'étude des carottes, la géologie, la caractérisation des réservoirs et la mécanique des roches)

- (a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

DÉLAIS D'EXÉCUTION DES PROPRIÉTÉS DES ROCHEUSES

DÉLAIS D'EXÉCUTION REQUIS (JOURS)	TRAVAIL REÇU LE :		#JOUR/HEURE DE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS :			SURCHARGE DE FRAIS D'URGENCE
	JOUR OUVRABLE 0	JOUR OUVRABLE 0	JOUR OUVRABLE 1	JOUR OUVRABLE 2	JOUR OUVRABLE 2	
MÊME JOUR						200%
UN JOUR (RÉSULTATS D'ICI LA FIN DU PROCHAIN JOUR OUVRABLE)						100%
						0%
EXEMPLE	LUNDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI		

*Tous les services d'urgence sont limités à certains paramètres. Veuillez contacter votre représentant du service à la clientèle pour connaître les délais de réalisation de projets spécifiques et obtenir d'autres informations.

**Les tests spécialisés peuvent nécessiter des délais plus longs et faire l'objet d'une tarification spéciale pour les services d'urgence. Les jours de service ne comprennent pas les fins de semaine ni les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats fournis les fins de semaine ou les jours fériés.

- (b) Tout travail basé sur un projet est soumis à des frais de gestion de projet et d'établissement de rapports : Une équipe dédiée au service client pour la coordination de bout en bout du projet (y compris les tiers externes), la planification, l'ordonnancement, le suivi et l'examen final des données fournies.
- (c) **ENTREPOSAGE DES ÉCHANTILLONS :** Les échantillons sont entreposés gratuitement pendant 60 jours après la publication du rapport/certificat final. Passé ce délai, des frais seront appliqués, sur la base d'une grille tarifaire, sauf stipulation contraire lors de la conception du projet ; veuillez vérifier auprès de notre équipe du service clientèle pour confirmer. Veuillez noter que les clients doivent indiquer, lors de la soumission, si les échantillons seront renvoyés, entreposés ou éliminés. Des frais d'élimination seront appliqués si cela n'est pas indiqué lors de la réception.

F - Analyse pétrolière

- (a) Tous les échantillons dans l'ouest du Canada, au nord-ouest d'Edmonton en Alberta, sont soumis à des frais de transport du Nord. Toutes les quantités de services de terrain qui sont données ou citées sont des quantités estimées uniquement et sont sujettes à changement sans préavis. Les forfaits de services indiqués dans le devis sont basés sur les besoins et les exigences du client, déterminés selon chaque client, et ne comprennent pas tous les prix disponibles. Les services et tarifs non indiqués seront facturés selon les tarifs établis par AGAT au moment de la prestation du service.
- (b) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire.

DÉLAIS D'EXÉCUTION DES TESTS PÉTROLIERS

DÉLAIS D'EXÉCUTION REQUIS (JOURS)	TRAVAIL REÇU LE :		#JOUR/HEURE DE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS :						SURCHARGE DE FRAIS D'URGENCE
	JOUR OUVRABLE 1	JOUR OUVRABLE 1	JOUR OUVRABLE 2	JOUR OUVRABLE 3	JOUR OUVRABLE 4	JOUR OUVRABLE 5	JOURS OUVRABLES 5-7	JOURS OUVRABLES 6-8	
MÊME JOUR		AVANT 17H	AVANT 17H	AVANT 17H	AVANT 17H	AVANT 17H	AVANT 17H	AVANT 17H	200%
UN JOUR									100%
2 JOURS									50%
3-4 JOURS									25%
RÉGULIER									0%
EXEMPLE	LUNDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	DU VENDREDI AU MARDI SUIVANT	DU LUNDI AU MERCREDI SUIVANT	

*Les délais d'exécution commencent lorsque les échantillons sont reçus et enregistrés au laboratoire, et non dans une succursale.

**Les tests spécialisés peuvent nécessiter des délais plus longs. Veuillez contacter votre représentant du service à la clientèle pour confirmer.

***Les jours ouvrables ne comprennent pas les fins de semaine ni les jours fériés. Les rapports en dehors des heures ouvrables et les fins de semaine sont disponibles moyennant un supplément de 425 \$; disponibles sur demande, veuillez vous adresser à votre représentant du service à la clientèle pour plus d'informations.

F - Analyse pétrolière (suite)

- (c) Tous les prix indiqués sont basés sur des prix de carburant inférieurs à 1,20\$ par litre. En raison des dépenses opérationnelles sur le terrain ayant une corrélation directe avec les coûts de carburant, un supplément de 20% sera ajouté aux frais de véhicule par kilomètre lorsque l'essence sans plomb ordinaire au Canada (tel que surveillé par Kent Group Ltd.) dépasse 1,20\$ par litre. Par exemple, lorsque le prix du carburant est de 1,201 \$ ou plus, le supplément de 20% est appliqué.
- (b) Les fournitures d'échantillonnage telles que les bouteilles, les pompes d'échantillonnage, les soupapes de point d'échantillonnage, les étiquettes et les formulaires sont disponibles sur demande pour accompagner les services d'AGAT. Les demandes de fournitures, ainsi que les demandes d'informations concernant les exigences de taille minimale d'échantillonnage et les protocoles peuvent être effectuées auprès de votre chargé(e) de projets client. Pour tout équipement de location d'AGAT, le Client assume l'entière responsabilité de tout l'équipement, y compris les coûts de remplacement des fournitures perdues ou endommagées à la seule discrétion d'AGAT. Les conditions de location sont fixées par le contrat de location d'AGAT et des frais de retard sont facturés pour tout matériel loué qui est retourné après le délai fixé dans le contrat de location.
- (c) Les envois urgents et les envois à destination et en provenance de sites distants (définis comme des sites qui ne sont pas desservis par des transporteurs commerciaux réguliers) seront facturés au client.
- (d) Les échantillons atmosphériques (bouteilles en plastique) seront conservés pendant 30 jours après réception. Les échantillons demandés pour une conservation supérieure à 30 jours seront soumis à des frais d'entreposage. Les échantillons sous pression (cylindres, jiskoots, etc.) seront éliminés dès que l'analyse et le contrôle qualité seront terminés.

Politique de surcharge accéléré – Temps de technicien de terrain

Si un échantillonnage urgent est requis, les suppléments suivants seront ajoutés au taux horaire applicable du technicien de terrain :

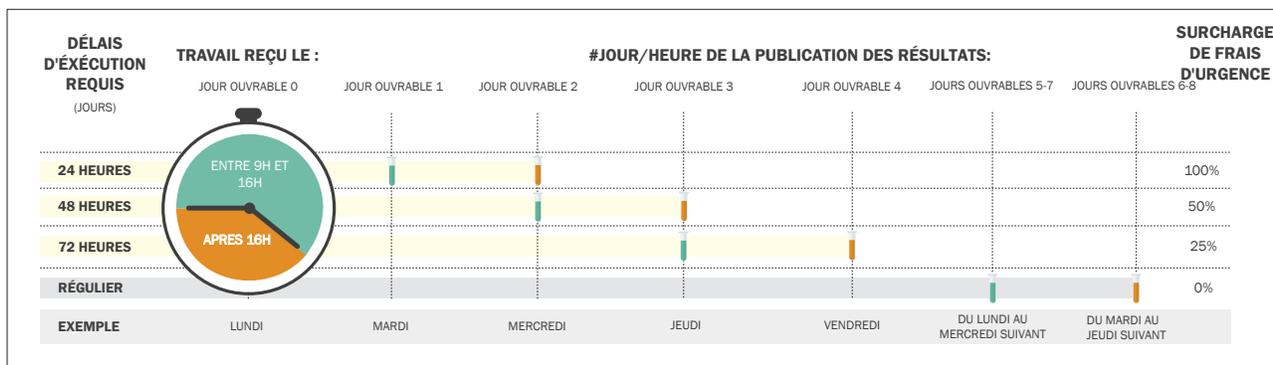
Échantillonnage le jour même: supplément de 100%

Échantillonnage le lendemain ou la fin de semaine: supplément de 50%

G - Analyse agro-alimentaire

- (a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Les services de microbiologie alimentaire ont des délais d'analyse différents selon la méthode utilisée. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés de chimie alimentaire comme décrit ci-dessous:

DÉLAIS D'EXÉCUTION DES TESTS ALIMENTAIRES



*L'étiquetage nutritionnel est réalisé dans un délai de 15 à 20 jours ouvrables

**Les analyses de résidus de pesticides (en sous-traitance) et les autres travaux sous-traités à un établissement extérieur à AGAT ont un délai d'exécution normal de 30 jours ouvrables.

***Les jours ouvrables ne comprennent pas les fins de semaine ni les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats livrés les fins de semaine ou les jours fériés.

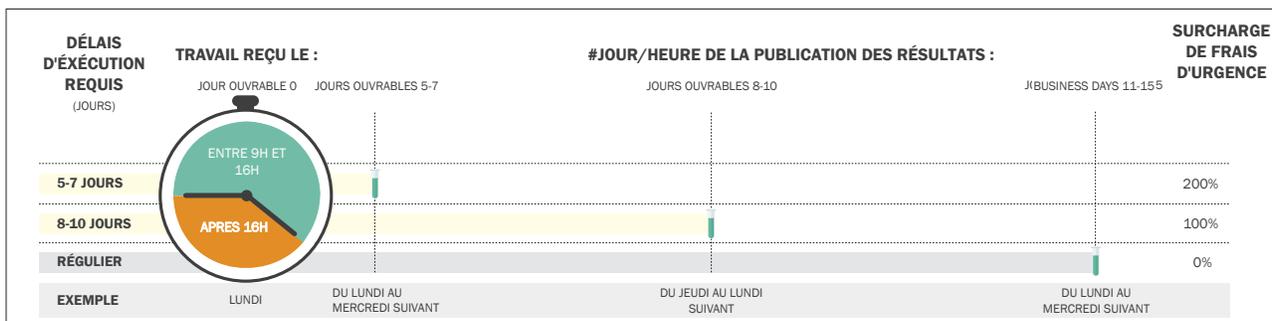
Remise des rapports pendant les fins de semaine - Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

La date d'entrée en vigueur des échantillons reçus après 16h00 sera enregistrée le jour ouvrable suivant.

H - Ultra Trace

- (a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

DÉLAI D'EXÉCUTION EN ULTRA-TRACE ET HAUTE RÉOLUTION



*Certaines analyses d'ultra-traces nécessitent un délai plus long et les frais d'urgence applicables peuvent être différents. Veuillez vous adresser à votre représentant du service à la clientèle pour plus d'informations.

**Les échantillons reçus après 16h seront comptabilisés comme étant le jour ouvrable suivant.

***Les jours ouvrables ne comprennent pas les fins de semaine ni les jours fériés. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les résultats livrés les fins de semaine ou les jours fériés. Veuillez vous adresser à votre représentant du service à la clientèle pour de plus amples renseignements.

I - Toxicologie de l'environnement (Écotoxicologie)

- (a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire.
- (b) Un supplément minimum de 100% s'applique pour un échantillon reçu sans réservation préalable ou si le client exige que le rapport final lui soit remis plus rapidement que le délai d'analyse régulier (par exemple, moins de 10 jours ouvrables pour les analyses de toxicité aiguë chez les truites ou les daphnies).
- (c) Les coûts supplémentaires pour les services accélérés sont décrits ci-après: Sur demande écrite, le laboratoire peut commencer les analyses de toxicité le jour même de la réception, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Pour les échantillons reçus à la fin de la période du délai de conservation et qui doivent être commencés le même jour, le lendemain ou en dehors des heures de travail (fins de semaines et jours fériés), un supplément de 100% s'applique (le supplément ne s'applique pas si la réservation a été effectuée et confirmée, puis reçue à Montréal le jour prévu). Le supplément s'appliquera si l'échantillon est reçu en retard sans que le laboratoire n'en soit préalablement informé.

Rapport préliminaire: un supplément de 25\$ (résultats de toxicité) ou de 40\$ (résultats de toxicité + physico-chimie) peut s'appliquer si le client demande un rapport préliminaire pour obtenir des résultats pendant ou à la fin des analyses. En ce qui concerne les analyses chez les truites ou les daphnies, un avis de toxicité informe le client lorsque les résultats ont dépassé les critères. Cet avis est envoyé (sans frais) dès que la mortalité mesurée est > 50%

Remise des rapports pendant les fins de semaine - Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements. Pour les échantillons reçus après 16h, la date d'entrée en vigueur est fixée au jour ouvrable suivant.

J - Air Equipment Rental

- (a) **PÉRIODE DE LOCATION LES CYLINDRES SUMMA** - La période de location standard pour tout équipement d'échantillonnage de l'air sera de 10 jours ouvrables. La période de location commencera le jour de la livraison de l'équipement loué. Le locataire de l'équipement informera AGAT si une prolongation de la période de location convenue est nécessaire. Dans ce cas, des frais de location supplémentaires de 25,00 \$ par jour seront appliqués. Si l'équipement de location est sorti plus de 30 jours, il sera considéré comme perdu et un coût de remplacement sera facturé pour chaque article non retourné, à raison de 650 \$ par boîte et 500-1000 \$ pour le contrôleur de débit.

J - Location d'équipement pour analyses d'air (suite)

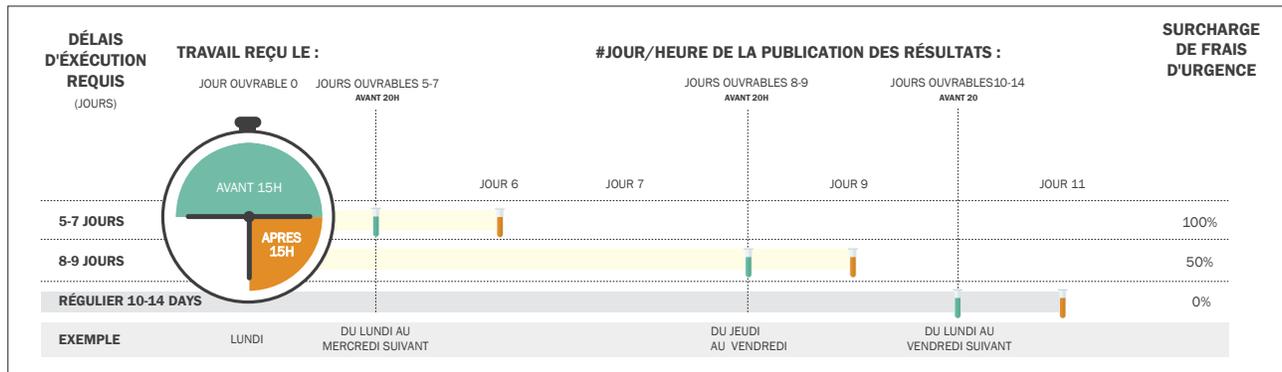
- (b) **PÉRIODE DE LOCATION** – Pompes des vapeurs de sol, tubes de désorption thermique - Les locations de pompes sont calculées à un taux journalier à partir de la date d'expédition par AGAT Laboratoires jusqu'à la date de retour du matériel à un emplacement de laboratoire d'AGAT. La période de location ne comprend pas les week-ends et deux jours pour l'expédition du matériel. Il est estimé que l'expédition prendra une journée pour chaque direction vers et depuis le laboratoire qui fournit le matériel. Si le matériel de location est sorti plus de 30 jours, il sera considéré comme perdu et un coût de remplacement sera facturé pour chaque article non retourné.
- (c) **LES FRAIS DE LOCATION ET DE DÉDOMMAGEMENT** - Tous les équipements de location seront facturés une fois le bon de travail soumis. Les frais de location ou de nettoyage sont payables quelle que soit l'utilisation de l'équipement. Si le matériel arrive endommagé à destination ou n'a pas pu être utilisé, sans que le locataire en soit responsable, contactez immédiatement le chargé de projet client d'AGAT.
ÉQUIPEMENT BRISÉ OU ENDOMMAGÉ - Tout le matériel doit être retourné aux laboratoires AGAT en bon état de fonctionnement. Si l'équipement a été endommagé ou perdu, des frais de remplacement seront facturés comme indiqué ci-dessus. Si l'équipement a été utilisé de manière inappropriée ou contient des échantillons hautement contaminés, des frais de nettoyage supplémentaires ou des frais de remplacement seront appliqués selon l'appréciation d'AGAT Laboratoires.
- (d) **LA PROPRETÉ DES ÉQUIPEMENTS** - Tout le matériel envoyé pour utilisation a été nettoyé et a été soumis à un contrôle par lot pour s'assurer qu'aucune contamination n'est présente dans les cylindres, les tubes de désorption thermique ou tout autre matériel de location. Lors de la communication des données d'analyse, l'équipement sera conservé, dans la mesure du possible, pendant 5 jours ouvrables avant d'être nettoyé à nouveau, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises pour une durée de conservation plus longue avec votre chargé de projet client (CPM) d'AGAT Laboratoires (ne dépassant pas 30 jours à compter de la date d'échantillonnage). Les périodes d'attente plus longues seront soumises à des frais de remplacement supplémentaires. Un certificat de propreté peut être fourni sur demande. Si nécessaire, vous pouvez obtenir une étanchéisation individuelle par cylindre ou tube de désorption thermique moyennant des frais supplémentaires.
- (e) **TEMPS DE CONSERVATION** - Les équipements de location n'ont pas de temps de conservation standard et peuvent perdre leur aspiration ou être contaminés s'ils ne sont pas entreposés correctement. AGAT Laboratoires ne garantit la conformité de l'équipement que pendant 30 jours. Le temps de conservation après utilisation de l'équipement est de 30 jours à compter de la date de prélèvement, mais peut varier pour les composés instables. Veuillez en discuter avec votre chargé de projet client AGAT (CPM) pour plus de détails.
- (f) **L'INDEMNISATION ET LES RESPONSABILITÉS** - Le locataire doit indemniser, défendre et dégager le propriétaire de toute responsabilité en cas de réclamation, demande, cause d'action, perte ou responsabilité (y compris les honoraires d'avocat et les frais de contentieux) pour tout dommage matériel ou corporel résultant de l'utilisation de l'équipement par le locataire, quelle qu'en soit la cause, sauf dans la mesure où le dommage est causé par une négligence grave ou une faute intentionnelle de la part d'AGAT Laboratoires. Les dispositions du présent article survivront à la résiliation du présent accord en ce qui concerne toute réclamation ou responsabilité accumulée avant cette résiliation. En aucun cas le propriétaire ne sera responsable de toute perte ou dommage indirect, spécial ou consécutif résultant de l'utilisation de l'équipement par le locataire, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits et de revenus, même s'il a été informé de la possibilité de tels dommages.

AGAT Laboratoires comprend les complications qui peuvent survenir lors de la réalisation et de la coordination des activités sur le terrain, et s'efforcera de vous aider dans toutes les situations particulières qui peuvent se présenter et tentera de répondre à tous vos besoins.

K - Criminalistique

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Les coûts supplémentaires pour les services accélérés sont les suivants:

DÉLAIS D'EXÉCUTION DES ANALYSES MÉDICO-LÉGALES



* Après l'acceptation de l'échantillon et l'attribution du travail par le laboratoire de criminalistique

** Les jours ouvrables n'incluent pas les fins de semaine ni les jours fériés. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les résultats livrés la fin de semaine ou les jours fériés

La politique d'entreposage d'AGAT pour les échantillons ILR standard est la suivante:

CONSERVATION À LONG TERME : 7,15 \$/échantillon/mois et 7,15 \$/extrait/mois après une période d'entreposage gratuite de 60 jours à compter de la date de la demande.